



Fongicide contre le mildiou de la pomme de terre et des cultures légumières

INFINITO®

Conditionnement(s)

Bidon 5 L

Bidon 10 L

Fiche d'identité

Composition :

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2090136

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : fluopicolide
Teneur : 62.5g/l, soit 5.53% (m/m)
Famille chimique : acyl picolide
Mode d'action : Agit sur les protéines de type spectrine, qui assurent la stabilité entre la membrane et le cytosquelette des oomycètes.

Substance active : propamocarbe - chlorhydrate
Teneur : 625g/l, soit 55.3% (m/m)
Famille chimique : carbamates
Mode d'action : Action translaminare et doté de propriétés systémiques par le xylème

Description

INFINITO est un fongicide préventif, translaminare, pour lutter contre le mildiou de la pomme de terre et des cultures légumières. Ses propriétés translaminaires et anti-sporulantes lui permettent de protéger la face supérieure et la face inférieure des feuilles traitées, ainsi que les nouvelles pousses et d'éviter le développement des foyers primaires, voire de bloquer les contaminations secondaires. INFINITO agit sur plusieurs étapes dans le cycle de développement de Phytophthora infestans. Il a un fort effet sur la germination des spores, la libération des zoospores, il inhibe la mobilité des zoospores et empêche la croissance mycélienne dans les tissus. Il agit également sur la germination directe des zoospores. Par ailleurs, INFINITO assure également un haut niveau d'efficacité vis-à-vis du mildiou du tubercule.

Préparation

Préparation de la bouillie

Verser Infinito dans la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4 d'eau. Terminer le remplissage de la cuve et maintenir une agitation modérée jusqu'à la fin de l'application.

Mélanges et compatibilité

La miscibilité d'Infinito est très bonne. Il est compatible avec la plupart des huiles et insecticides du marché.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

Mesure de protection des individus

Opérateur :
SI PULVERISATEUR A RAMPE
Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Pendant l'application (cibles basses) :
- Si application avec tracteur avec cabine :
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine
- Si application avec tracteur sans cabine :
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- SI UTILISATION D'UNE LANCE SOUS ABRI :
- Pendant le mélange/chargement :
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3
- OU
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Pendant l'application (sans contact intense avec la végétation) :
- Culture basse (<50cm)
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



INFINITO

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Si UTILISATION D'UN PULVERISATEUR A DOS :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Combinaison de protection de catégorie III type 4

Pendant l'application :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche

Travailleur :

Après respect du délai de rentrée et dans les cas où le travailleur serait amené à intervenir sur les parcelles traitées : combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant.

Pour l'emploi

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence de souches résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé.

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux recommandations des Bulletins de Santé du Végétal et des organisations professionnelles.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Retirer les vêtements de travail, puis se laver les mains et le visage à l'eau et au savon.

Emballage: - pour les emballages en plastique d'un volume inférieure ou égal à 25 litres, les éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

ADIVALOR : 0 810 12 18 85 (Numéro Azur prix d'un appel local).

- pour les autres emballages, rendre inutilisable et valoriser selon la réglementation en vigueur (collecte sélective, déchetteries, ordures ménagères).

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les

distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.

P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus de 2 fois par an et par culture légumière.

SPe1 - Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus d'un an sur deux sur la même parcelle, à raison d'un maximum de 4 applications par an pour la pomme de terre.

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée 48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau :

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -15°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082

Danger principal

Danger secondaire

Danger tertiaire

9 - Matières et objets dangereux divers

Dangereux pour l'environnement

Tableau des usages et doses autorisées



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Ail	Mildiou	1.6l/ha	2 trait./an	7	1a, 5b
Brocoli	Mildiou	1.6l/ha	1 trait./an	14	1a, 5b
Chou de Bruxelles	Mildiou	1.6l/ha	1 trait./an	14	1a, 5b
Chou-fleur	Mildiou	1.6l/ha	1 trait./an	14	1a, 5b
Choux pommés	Mildiou	1.6l/ha	1 trait./an	14	1a, 5b
Choux-raves	Mildiou	1.6l/ha	1 trait./an	14	1a, 5b
Echalote	Mildiou	1.6l/ha	2 trait./an	7	1a, 5b
Epinard	Mildiou	1.6l/ha	2 trait./an intervalle minimum de 10j entre les applications	14 stade BBCH 13 à BBCH 51	1a
Laitue plein champ	Mildiou des composées	1.6l/ha	2 trait./an	14	1a, 5b
Laitue sous serre	Mildiou des composées	1.6l/ha	2 trait./an	21	1a, 5b
Melon	Mildiou	1.6l/ha	1 trait./an	3	1a, 5b
Oignon	Mildiou	1.6l/ha	2 trait./an	7	1a, 5b
Pastèque	Mildiou	1.6l/ha	1 trait./an	3	1a, 5b
Pomme de terre	Phytophthora, Mildiou	1.6l/ha	4 trait./an	7	1a, 5a
Potiron	Mildiou	1.6l/ha	1 trait./an	3	1a, 5b

Pour la pomme de terre, respecter un délai de 40 jours entre le dernier traitement avec une préparation à base de propamocarbe et la plantation ou le semis de la culture suivante. Ne pas utiliser les choux traités avec le produit Infinito pour l'alimentation animale. Non autorisé sur choux feuillus

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

5. Eaux souterraines

5a. . Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus d'un an sur deux sur la même parcelle, à raison d'un maximum de 4 applications par an.

5b. . Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du fluopicolide plus de 2 fois par an et par culture.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

En pomme de terre la dose recommandée est 1,4l/ha. Cette dose peut être modulée jusqu'à 1.6l/ha, suivant les Bulletins de Santé du Végétal.
En cultures légumières la dose recommandée est 1,6 l/ha.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

INFINITO s'applique préventivement en fonction des risques de mildiou. Se référer aux Bulletins de Santé du Végétal.



Pomme de terre : INFINITO peut s'utiliser pendant toute la période de sensibilité de la culture au mildiou dès le stade 15-20 cm de la pomme de terre à la dose de 1,4l/ha à 1,6l/ha, en préventif, à la cadence de 7 jours. Nombre d'applications: afin d'éviter l'apparition de résistances, veiller à ne pas dépasser 4 applications par saison. Respecter un délai de 7 jours avant la récolte.

Laitue : INFINITO s'utilise dès la reprise de végétation au stade 3 feuilles étalées. renouveler l'application au bout de 7 à 10 jours suivant l'évolution de la maladie ou avant pomaison pour protéger la fin de cycle. Respecter le DAR de 14 jours en plein champ et 21 jours sous serre.

Oignon, ail et échalote : INFINITO s'utilise à partir du grossissement et de l'allongement des feuilles et jusqu'au début de sénescence de celles-ci. Ne pas excéder 7 jours entre deux traitements en cas de risque mildiou important. Respecter le DAR de 7 jours.

Melon, pastèque et potiron : INFINITO s'utilise de l'apparition des ébauches florales jusqu'à la maturité du fruit en respectant le DAR de 3 jours. INFINITO pourra être utilisé en particulier à partir du stade nouaison.

Choux : INFINITO s'utilise du stade 3 feuilles étalées jusqu'à la fin de la formation des têtes en respectant le DAR de 14 jours. INFINITO est homologué sur tout type de choux sauf choux feuillus. Ne pas utiliser les choux traités pour l'alimentation animale.

Epinard : INFINITO s'utilise en plein champ ou sous abri.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Application (matériel, pression)

INFINITO s'applique avec tous les types d'appareils de pulvérisation foliaire.

Veiller à la qualité de pulvérisation pour obtenir une répartition homogène de la bouillie et assurer une bonne pénétration du produit dans l'ensemble de la masse végétative.

Adapter la quantité de bouillie par hectare au volume de végétation à protéger

Conditions du milieu

Le comportement d'Infinito est indépendant de la température et de la luminosité. Une fois séché sur le feuillage, l'efficacité d'Infinito n'est plus influencée par la pluviométrie.

Avril 2018 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer Service Infos
0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr